

**COMPARATIF D'INDEMNISATION DE 3 SINISTRES PANNEAUX PLASTEUIROP
ASSURES PAR MMA
(SAPAR - BERTHAUT- Cie Fermière ROTHSCHILD)**

Jérémie ASSOUS

Pièce 493

SINISTRE : SAPAR			SINISTRE : BERTHAUT	SINISTRE : Cie FERMIERE ROTHSCHILD
Expertise MMA par SARETEC *	Expertise JUDICIAIRE André MICAL **	DIFFÉRENCE ENTRE L'EXPERTISE MMA/SARETEC ET L'EXPERTISE JUDICIAIRE	Deux entreprises sinistrées PLASTEUIROP même expert judiciaire: André MICAL L'expert a visité les sites en activités.	
19/09/1997 - 21/12/1999	02/2000 - 02/2003			
<p>Préjudice total par Mrs O MOYNOT, O TOLEDANO, B MAINNEVRET. Remplacement de 3600 m² de panneaux PLASTEUIROP</p> <p>OFFRES D'INDEMNISATIONS (constatées par André MICAL page 11 de son rapport)</p> <p>(23/05/1998) 267 166 €</p> <p>(17/03/1999) 690 973 €</p> <p>(06/08/1999) 869 972 €</p> <p>(19/11/1999)</p>	<p>12/04/2000 : visite des décombres après incendie du 21/02/2000.</p> <p>L'expert ne peut exécuter sa première mission : visiter le site (en activité) décrire les lieux et décrire les désordres (rapport page 12);</p> <p>- authenticité d'évaluation des désordres impossible</p> <p>- Seuls 4 postes du surcoût sont chiffrés (rapport page 211)</p> <p>Conséquences: Evaluation d'André MICAL sous-estimées</p> <p>(28/02/2003)</p>	<p>Insuffisance d'indemnisation entre MMA/ SARETEC et André MICAL</p> <p>(23/05/1998) -1 019 965 € -80%</p> <p>(17/03/1999) - 596 158 € -44%</p> <p>(06/08/1999) - 417 159 € -32%</p>	<p>BERTHAUT 1 175 m² de panneaux à remplacer</p>	<p>Cie fermière ROTHSCHILD 845 m² de panneaux à remplacer</p>
COMPARATIF EN €	792 552 €	1 287 131 €	- 494 579 € -39%	5 702 979 €
COMPARATIF EN €/m²	220 €/m ²	357 €/m ²	- 137 €/m² -39%	4 853 €/m ²
<p>L'expert peut répondre comme il est déjà précisé dans son pré-rapport : <i>que dans les circonstances où les propositions MMA ont été formulées, la SAPAR était effectivement fondée de ne pas accepter les propositions MMA relatives à l'ensemble du préjudice. Celles-ci étaient inférieures à ce qu'aurait réellement coûté les travaux de réparation avec les préjudices immatériels qui en découlaient.</i></p> <p>Rapport n°3, page 57 ci-jointe. Préjudice total : 8 443 027 F soit 1 287 131 €</p>			<p>Chiffrage des préjudices matériels et immatériels SAPAR selon le coût à l'€/m² établi pour BERTHAUT et Cie FERMIERE</p>	
			4 853 €/m ² X 3600 M ² SAPAR 17,4 M €	890 €/m ² X 3600 M ² SAPAR 3,2 M €

* SARETEC : Société d'experts rémunérés par MMA

** André MICAL : Expert judiciaire rapport Tome 1 page 209